

LES 3 POINTS CLÉS du nouveau gazole non routier !

2011 sera l'année de transition pour la substitution du traditionnel fioul. L'arrêté officiel a été publié le 31 décembre 2010 : le gazole non routier sera obligatoire au 1^{er} mai 2011 pour les engins de travaux publics et au 1^{er} novembre 2011 pour les tracteurs et matériels agricoles. Une chose est sûre : cela va générer de nouveaux frais et de nouvelles contraintes de stockage pour les exploitations.

1) POURQUOI UN NOUVEAU GAZOLE ?

L'objectif est la diminution de la teneur en soufre avec, comme corollaire, l'incorporation de biodiesel. En effet, la teneur en soufre du fuel reste encore de l'ordre de 1 000 mg/kg. L'indice de cétane du nouveau gazole sera de 51 avec une teneur en soufre de 10 ppm (10 mg par kilo) soit 100 fois moins que le fioul actuel. Les pétroliers indiquent que cette évolution est surtout la demande des motoristes pour permettre aux nouveaux systèmes de dépollution de fonctionner correctement.



L'indice de cétane du nouveau gazole sera de 51 avec une teneur en soufre de 10 ppm



QUELQUES CONSEILS PRATIQUES... A TITRE PRÉVENTIF :

Après une livraison de gazole, laisser reposer le produit environ 2 h avant d'effectuer un soutirage et ne pas attendre d'être en fond de cuve pour réapprovisionner.

- Effectuer des purges aussi souvent que nécessaire pour éliminer l'eau de condensation qui se forme dans la cuve quand elle se vide.

- Faire nettoyer la cuve de stockage au moins tous les dix ans, plus souvent dans le cas de forte rotation du stock.

- En été, les écarts de température entre le jour et la nuit favorisent la condensation d'eau dans les réservoirs, facteur du colmatage des filtres et de formation de micro-organismes.

POUR LIMITER CES INCIDENTS :

- Purger régulièrement le fond des cuves et des réservoirs.

- Maintenir les stockages et les réservoirs aussi pleins que possible pour limiter la condensation.

- Avant la mise au repos prolongé d'un engin, vider complètement le réservoir, le rincer et le sécher.

- Prévoir le remplacement des filtres pour le redémarrage.

et de boucher les injecteurs des moteurs. Il faut savoir qu'un nettoyage de cuve coûte environ 500 euros quand une cuve neuve de 1 000 litres en polyéthylène avec double épaisseur comme l'impose la réglementation coûte environ 1 000 euros. Il faut, de plus, savoir que les nouvelles cuves doivent être installées sur un bac de rétention permettant de stocker la moitié du volume de la cuve en cas de fuite. Enfin, la résistance au gel du gazole « été » et « hiver » sera différente (de 0°C l'été, et de -15°C l'hiver). Il ne faudra donc se faire livrer que ce que l'on peut consommer dans une saison.



Le gazole non routier sera obligatoire au 1^{er} mai 2011 pour les engins de travaux publics et au 1^{er} novembre 2011 pour les tracteurs et matériels agricoles

POUR EN SAVOIR PLUS...

L'arrêté fixant les spécifications techniques du carburant, les dates d'application et la liste des véhicules visés, daté du 10 décembre 2010 est paru au Journal Officiel du 31 décembre 2010

METEOR - Rampes Aluminium B3



Rampes B3 - repliage 3 bras de 30 à 40 m, une longueur hors tout imbattable !
Ex : ci-dessus : rampe B 3 - 36 m

Gabarit routier 2.55 m jusqu'à 40 m (rampes aluminium B3)

Antifoulement mécanique indépendant avec amortisseur (s)

Option gestion automatisée de la hauteur de rampe AutoSlant ou AutoHeight